mît de louer la force motrice du côté canadien pour être utilisée sur le côté américain. Cette force, restée inactive, ne pouvait être d'aucune utilité au Canada, et il est bon qu'un arrangement ait été fait, parce que cette force motrice est aujourd'hui utilisée, et la compagnie qui a établi cette industrie va en assurer le succès. Elle a à son emploi des équipes qui travaillent nuit et jour, la lumière étant fournie par des appareils électriques activées par la vapeur. L'amélioration sera d'une grande utilité à cette partie d'Ontario. J'espère sincèrement que la force motrice y sera exploitée sur le côté canadien et qu'il ne sera pas nécessaire de s'adresser à la compagnie pour obtenir la permission de la transporter sur le côté américain.

Il y a dans l'adresse un article dont on n'a pas parlé ici, un article que j'apprécie beaucoup et que le gouvernement, je l'espère, s'efforcera d'appliquer. Je veux parler de l'acte concernant l'observance du dimanche. Je suis fortement en faveur de l'adoption d'une pareille législation. Je ne veux pas que l'on contraigne une personne à aller à l'église, si elle ne le veut pas ; mais il devrait y avoir dans notre pays une loi qui permette à toute personne d'observer le jour du Seigneur et de jouir d'un jour de repos par semaine. J'espère qu'une telle législation sera présentée et qu'elle sera approuvée par tout vrai Canadien. Je félicite bien cordialement le gouvernement d'avoir inséré cet article dans l'adresse, et j'espère que cette législation sera présentée et qu'elle lui fera honneur, et qu'elle sera avantageuse au peuple du Canada. Je n'aurais pas parlé sur ce sujet si l'on n'avait pas parlé de la législation de la dernière session. Je m'en tiens à ce que j'ai dit alors. J'espère que toutes les mesures soumises au Sénat seront déposées devant la Chambre dès le commencement de la session, afin que nous avons le temps de les discuter convenablement. Je ne m'occupe pas de ce qui a été fait dans le passé. Je ne m'occupe pas de ce que démontrent les anciens procès-verbaux. Je ne veux pas faire de comparaisons. Nous avons le droit d'avoir suffisamment du temps pour discuter les mesures qui nous sont soumises, si nous devons être quelque peu utiles au pays pour l'argent que cosite cette Chambre. Je n'ai aucun doute que l'honorable secréla dernière session. La session avait été lon- les affaires du Dominion"? Je me suis

gue, et le gouvernement avait hâte d'y mettre fin. Je crois qu'il avait été fait des efforts durant plusieurs jours pour arriver à une entente et fixer un jour pour la prorogation et que la besogne avait dû être précipitée. J'espère qu'il fera comprendre cette fois-ci aux membres du cabinet que le Sénat existe et doit avoir le temps de discuter les mesures qui lui sont soumises dans les derniers jours de la session.

L'honorable M. SCOTT: On a mis en doute ma déclaration au sujet du bill d'indemnité. Je vois dans les journaux de cette Chambre-ci qu'un message a été apporté de la Chambre des communes le 18 juillet avec un bill intitulé: "Acte modifiant l'acte concernant le Sénat et la Chambre des communes," et que le dit bill fut lu une deuxième fois. Ordre fut alors donné qu'il subît sa troisième lecture à la séance suivante de la Chambre, mais il ne fut pas lu à la séance suivante de la Chambre, mais ne fut lu qu'après le 19 juillet. Je vois dans les Débats que la discussion suivante eut lieu:

(En comité.)

L'honorable M. MACDONALD (C .- A.) : Estce qu'il y a quelque changement relativement aux 15 jours de grâce ?

L'honorable M. ELLIS: J'aimerais à savoir du secrétaire d'Etat dans quelle position se trouve le chef de l'opposition? Doit-il rece-voir un salaire? Devra-t-il remettre son mandat et se faire réélire ?

L'honorable M. SCOTT: Non, il reçoit une augmentation d'indemnité.

L'honorable M. THIBAUDEAU (de la Vallière) rapporte le bill sans amendement.

Le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

La Chambre ne fut prorogée que le jour suivant, le 20; de sorte que le bill fut déposé dans la Chambre deux jours avant la prorogation. J'ai fait remarquer que le biil avait été discuté dans un caucus. Je n'ai assisté à aucun caucus. Je puis cependant me tromper. Si je me trompe, je retirerai mon assertion ; mais j'ai compris qu'un "round robin "avait été signé dans l'autre Chambre par les deux partis demandant une augmentation d'indemnité.

L'honorable M. FERGUSON: Quand j'ai entendu l'honorable sénateur de Richmond prendre la parole dans la Chambre, je me suis demandé: "Est-ce que sir Wilfrid Laurier a résigné? Est-ce que M. R. L. Borden a été appelé à former un gouvernetaire d'Etat s'est trouvé entre deux feux, à ment, et est-ce qu'il conduit en ce moment